

ARRETE DU MAIRE

N° 2025- 407

POLICE MUNICIPALE
Tél : 04.90.90.17.00
Réf. : CD/JMB

DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVRIR UN DÉBIT DE BOISSONS TEMPORAIRE

Débit de boissons 3^e groupe

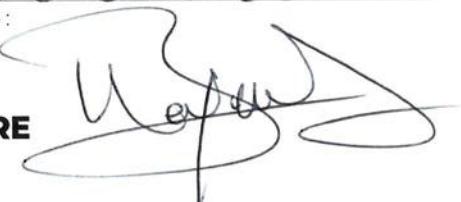
Monsieur le Maire,

Je soussigné

R. Reynaud Olivier

Ai l'honneur de solliciter, conformément aux dispositions de l'article L.3334-2 du CSP (ord n° 2000-548 du 15/06/2000) l'autorisation d'ouvrir un débit de boissons temporaire à Châteaurenard - parking des Allées
A l'occasion de: du Marché de Noël - le Vendredi 5/12/25 de 15^h à 20^h
le Samedi 6/12/25 de 10^h à 22^h et le dimanche 7/12/25 de 10^h à 18^h

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments respectueux.

Le 20 octobre 2025
Signature : 

ARRETE DU MAIRE

Je soussigné, Marcel MARTEL, Maire de CHATEAURENARD,
Vu l'article L.2122-28 du code général des collectivités territoriales,
Vu art L.3334 - 2 du CSP (ordonnance n° 2000-548 du 15 juin 2000),
Vu la loi n°2015-990 du 6 Août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques et l'ordonnance n°2015-1682 du 17 Décembre 2015 portant simplification de certains régimes d'autorisation préalable et de déclaration de entreprises et des professionnels,
Vu la demande ci-dessus,

ARRETE :

Article unique-(1)

M. REYNAUD Olivier - SAS REYNAUD

est autorisé(e) à ouvrir un débit temporaire du 3^e groupe
le 05/12/25 de 15h à 20h - le 06/12/25 de 10h à 22h - le 07/12/25 de 10h à 18h
A l'occasion de Marché de Noël - parking des Allées Marcel Tullian.

A charge pour lui de se conformer à toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons, et plus particulièrement à la protection des mineurs.

Fait à Châteaurenard, le 21 OCT. 2025
L'Adjoint au Maire délégué à la Sécurité
Eric CHAVET



Ampliation sera adressée à :

- Madame la Sous-Préfète d'ARLES,
- Brigade de Gendarmerie de CHATEAURENARD,
- PSIG de CHATEAURENARD,
- L'intéressé. LE PRESENT ARRETE DOIT ETRE AFFICHE SUR LE LIEN DU DEBIT DE BOISSONS

PUBLIÉ LE
28 OCT. 2025